

Économie & Politique Belgique

Philippe Kenel, avocat et auteur «Les riches refusent de payer les deux: impôt sur la fortune et impôt sur la succession élevés»

INTERVIEW
MICHEL LAUWERS

Alors que le débat sur les départs de riches Français sous d'autres cieux moins imposés continue d'animer la place publique dans l'Hexagone, Philippe Kenel publie «Délocalisation et investissement des personnes fortunées étrangères en Suisse et en Belgique». Cette nouvelle édition augmentée est sous-titrée «guide juridique et pratique, analyse politique» (1). Nulle provocation dans le chef de l'auteur, un avocat spécialisé dans la planification fiscale, successorale et patrimoniale qui exerce son activité en Suisse et en Belgique. Son livre ne s'adresse d'ailleurs pas uniquement aux riches Français, mais aussi à leurs homologues belges et suisses qui pourraient, eux aussi, avoir intérêt à s'exiler, les uns vers la Suisse, les autres vers la Belgique. Il l'a conçu comme un ouvrage pratique, pas comme le lieu d'un débat théorique. N'empêche que son opus tombe à point nommé, alors que l'immigration française en Belgique a pris d'importantes proportions ces derniers mois et que le dossier «Lux Leaks» est venu rappeler combien l'Europe était peu soluble dans l'impôt. Entretien.

Pour les riches Français, la Belgique est-elle globalement plus attractive que la Suisse comme terre d'accueil?
On vit un moment difficile en Suisse car le 30 novembre prochain aura lieu la votation sur l'abolition des forfaits fiscaux pour les étrangers. Si le projet passe, la Belgique sera clairement plus attractive. Dans le cas contraire, les deux pays restent attractifs.

Mais conseillez-vous la Belgique en premier lieu aux riches Français qui vous consultent en vue de se délocaliser?
La délocalisation est certes une aventure juridique et fiscale, mais c'est avant tout une aventure humaine. Si une personne souhaite rester près de Paris, je lui conseillerai Bruxelles.

Si elle me dit aimer la montagne, je lui conseillerai la Suisse. Je lui conseillerais un endroit où elle se sentirait bien, parmi les pays fiscalement attractifs. Mais si les Suisses approuvent la fin des forfaits fiscaux, la Suisse sortira de cette «short list».

Les droits de succession sont le point noir de la délocalisation?
Non. Si on parle fiscalité, le premier avantage qu'offre la Belgique est que, contrairement à la Suisse, elle n'impose pas de système particulier d'imposition pour les étrangers mais les laisse bénéficier du système général. Un autre avantage est que

globalement, la Belgique est moins chère que la Suisse grâce à son système de précompte mobilier libéral. Troisième avantage, on peut y contourner légalement les droits de succession en faisant une donation.

Avez-vous une idée du nombre de riches Français potentiellement concernés?
Non. Comme la Suisse est plus chère que la Belgique, les gens qui choisissent la Suisse possèdent au moins 5 à 6 millions d'euros de fortune; en dessous, ce n'est pas intéressant pour eux. Alors que, dès le moment où on doit payer l'impôt sur la fortune (ISF) en France, il est plus inté-

ressant de venir en Belgique. L'ISF est dû à partir de 1,3 million d'euros de fortune: il faut idéalement détenir un peu plus car il y a toujours des frais supplémentaires, raison pour laquelle je placerais la barre à deux millions. J'ajouterais qu'un autre gros avantage qu'offre la Belgique est le prix de l'immobilier, qui est nettement meilleur marché qu'en France et en Suisse.

En France, le quotidien «Libération» avait titré «Casse-toi riche con» lors du débat public sur le projet de Bernard Arnault (IVMH) de venir en Belgique: vous le rappelez dans votre livre en pointant

ce point d'orgue de la «haine antiriches». Qu'en pensez-vous d'un point de vue éthique?

Quand une personne quitte un État pour aller dans un autre, l'État quitte à toujours tendance à dire que la faute incombe à l'État d'accueil. À l'époque de l'Union soviétique, quand des gens quittaient le bloc de l'Est pour aller en France, en Suisse ou en Belgique, le problème était situé dans leur pays d'origine. Le problème est toujours dans l'État que l'on quitte. Si les gens quittent la France, c'est parce qu'ils y sont trop taxés. Le fond du problème est assez simple: les gens acceptent de payer un impôt sur la fortune élevé, ou un impôt sur la succession élevé, mais pas les deux. L'État français ne veut pas comprendre que les personnes fortunées refusent de payer à la fois un impôt sur la fortune supérieur à 1% et 45% d'impôt sur la succession. En Suisse, la situation dépend des cantons, mais vous n'avez jamais pareil cumul d'impositions élevées. En Belgique, les droits de succession sont élevés (30%), mais il est possible de les tourner via donation et il n'y a pas d'impôt sur la fortune.

Que vous inspire le dossier Lux Leaks?

Cela ne concerne pas les personnes privées. L'Union européenne est compétente en ce qui concerne l'impôt des sociétés, pas pour l'impôt des personnes physiques. Les délocalisations de personnes ne concernent pas l'UE. Ici, les pays en concurrence sont la Belgique, le Portugal, le Luxembourg, l'Angleterre, Malte et la Suisse.

1: «Délocalisation des personnes fortunées étrangères en Suisse et en Belgique», Philippe Kenel, Editions Favre 2014, 470 p.



Gérard Depardieu a fait le bon choix en optant pour la Belgique.

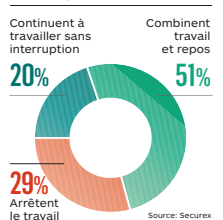
«Un autre avantage qu'offre la Belgique est le prix de l'immobilier, qui est nettement meilleur marché qu'en France et en Suisse.»

PHILIPPE KENEL
AVOCAT ET AUTEUR



Plus de 70% des travailleurs continuent à travailler malades

PARTI DES TRAVAILLEURS MALADES :



Depuis 2001, le nombre de travailleurs absents pour cause de maladie est en augmentation constante. Chaque jour, plus de 6 travailleurs sur 100 sont absents pour raison médicale, d'après une étude de Securix. Certains travailleurs trouvent toutefois le courage de se rendre au travail. Un sur cinq a continué à travailler sans interruption alors que 29% ont arrêté le travail. Et la moitié (51%) ont combiné travail et repos. 71% des travailleurs souffrant de problèmes de santé se sont donc présentés à leur poste durant une journée au moins.

Qui sont ces courageux? Ils ont un profil jeune, universitaire, d'employé ou de supérieur hiérarchique et sont plus souvent Wallons ou Bruxellois (77%) que Flamands (69%). Les travailleurs wallons et bruxellois estiment qu'ils sont traités de manière plus loyale que leurs homologues flamands. Le nombre élevé d'employés à Bruxelles explique en partie cette différence régionale.

Perdre son emploi

La motivation des employés qui vont travailler tout en étant malades tient entre autres au fait que leur emploi leur procure plus de plaisir et leur donne davantage l'impression d'être traités de manière équitable par leur employeur. Mais il n'y a pas que des facteurs positifs qui expliquent cette motivation. Certains se rendent au travail malades par crainte de perdre leur emploi. En particulier, les travailleurs qui sont absents pour une longue durée (plus de 20 jours) ont davantage peur de perdre leur emploi que les autres. A.S.

FOIRES & ÉVÉNEMENTS

Placer votre annonce ici? Contactez Trustmedia 02/422.05.38 - rubrieken@trustmedia.be

BRUSSELS innova

LE RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENARIAT

Entrée gratuite sur préinscription:
www.brussels-innova.com

13 > 15 NOV. 2014
BRUSSELS EXPO

Organisation:
CONCEPT!
EXHIBITIONS

www.conceptexpo.com

azimut
SOLUTIONS

La Libre

LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN

VIVA BRUSSELS!
ON RAISE COMPTES!

ICP PROMOTEUR
Soyez curieux

Comment discipliner ceux qui roulent en voiture de société

LES VOITURES DE SOCIÉTÉ COÛTENT CHER AUX ASSUREURS

Top-3 des causes d'accidents

- 1.** Stationnement et manœuvres
- 2.** Bris de vitre
- 3.** Collision avec une voiture qui précède ou à l'arrêt

Source: AON

L'assureur Aon constate que la prévention n'est pas très développée parmi les entreprises qui ont un parc automobile. Des solutions existent pourtant.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Abimer son pare-chocs lors d'une manœuvre de stationnement ou emboutir la voiture qui précède:

Top-3 des accidents les plus coûteux

- 1.** Changement de bande de circulation (1.100-1.200 EUR)
- 2.** Collision avec une voiture qui précède ou à l'arrêt (1.000-1.200 EUR)
- 3.** Stationnement et manœuvres (600-950 EUR)

des incidents somme toute banals. Surtout aux yeux de celui qui dispose d'une voiture de société. C'est le constat que dresse l'assureur Aon, qui assure un dixième du parc des voitures de société en Belgique, soit 54.000 véhicules. «Les conducteurs qui ne sont pas propriétaires de leur voiture ont clairement une autre manière de conduire», confirme Al Pijnacker, directeur Consumer So-

lutions chez Aon Belgium.

À ces négligences coupables s'ajoutent des éléments ponctuels: l'averse de grêle du 7 juin 2014 a valu à Aon un record de sinistres (2.300 euros de coût moyen), de même que la météo très hivernale des premiers mois de 2013 (3.100 euros de coût moyen par sortie de route). Résultat: Les assureurs pourraient envisager d'augmenter

les primes tarifées aux entreprises.

GSM au volant

Selon une enquête réalisée par Aon auprès des managers des parcs automobiles, à peine 7% des entreprises attachent de l'importance à la gestion des risques. Mieux encore: seule une entreprise sur cinq juge prioritaire d'interdire ou de limiter l'utilisation du GSM au volant. «Or l'introduction de la gestion des risques a non seulement pour effet de réduire les coûts — moins de sinistres, des primes d'assurance plus faibles — mais améliore également la sécurité routière», souligne Al Pijnacker.

Les managers des parcs auto se disent peu soutenus par leur direction lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures de prévention, comme un cours de conduite défensive ou un débriefing avec l'employé après un accident. Un moyen plus contraignant serait de relever la franchise ou de placer une boîte noire dans la voiture. «Encore faut-il que l'entreprise applique ce qui est inscrit dans le car policy», ce qui n'est pas toujours le cas», nuance Al Pijnacker. Reste aussi la «carotte» pour les conducteurs prudents, par exemple une option supplémentaire sur la prochaine voiture.

«L'entreprise n'applique pas toujours ce qui est inscrit dans le car policy.»

AL PIJNACKER
AON BELGIUM